Dix-septième Année. — Numéro 879 Dimanche 3 décembre 1905

L'ÉCHO DES ALPES

5 CENT. JOURNAL D'UNION REPUBLICAINE 5 CENT.

ABONNEMENTS
Pour les Basses-Alpes et départements limitrophes
Un an 3 francs. — Six mois 1 fr. 50
Autres départements
Un an 3 fr. 50. — Six mois 2 francs.
Etranger. — Union postale
Un an 5 francs. — Six mois 3 fr. 50

RÉDACTION & ADMINISTRATION
DIGNE
BUREAU DU JOURNAL, 6, RUE CAPITOUL

ANNONCES
Commerciales et Judiciaires 0 fr. 20 cent. la ligne
Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.
Adresser tout ce qui concerne la Rédaction
A L'IMPRIMERIE VIAL

10 décembre 1905

Ligue des Droits de l'Homme

M. Joseph Reinach a adressé la lettre suivante à M. Turrel, président de la section de Selonnet-Montclar :

Paris, 7 décembre 1905.

Mon cher collègue,

Je vous remercie de la lettre où vous m'annoncez que la section de Selonnet-Montclar m'a élu à l'unanimité des voix son Président d'honneur. Je suis très touché de cette marque de sympathie et de confiance ; je vous prie de dire à nos collègues et amis que je leur en suis très reconnaissant.

L'union de plus en plus étroite des républicains autour des idées de Patrie, de Justice et de Liberté, c'est votre politique ; c'est la mienne : je n'en ai jamais eu d'autre.

Encore merci et bien à vous.

Joseph REINACH.

31 décembre 1905

LA SÉPARATION

M. Vallé, ancien ministre de la Justice, président de la commission sénatoriale sur la séparation des Eglises et de l'Etat, a répondu en ces termes aux critiques dirigées contre la loi :

On dit que l'Eglise est sans ressources, qu'elle ne pourra subvenir à ses besoins. Eh bien ! nous lui laissons en bonnes rentes sur l'Etat et en bonnes propriétés foncières *un capital qui représente plus de 320 millions.* Nous lui laissons tous les édifices du culte, depuis la plus humble église de campagne jusqu'à la plus somptueuse cathédrale. Nous lui laissons les archevêchés et les évêchés pendant deux ans, *les presbytères et les grands séminaires pendant cinq ans.* Alors qu'on prétend que nous voulons réduire les prêtres à la misère, nous leur assurons, tant sous forme de pensions que d'allocations, *une subvention qui n'est pas moindre de 230 millions*, sans compter ce que les communes et les départements pourront y joindre de leur côté.

Les chiffres donnés ci-dessus par M. Vallé sont empruntés aux statistiques établies par le ministère des Finances.